

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2025

10 août 2015

SOMMAIRE

2206 Participations S.A.	97161	Ions Pharmaceutical S.à r.l.	97179
7Capital Holding S.à r.l.	97168	Kedi 2 S.à r.l.	97157
8A Capital S.à r.l.	97163	Louisiane S.A.	97160
Agrinergia	97160	Luxembourg Finance House S.A.	97195
Alifa S.A.	97155	Lux Foods S.A.	97160
Alphastar S.A.	97156	Maracas S.à r.l.	97177
Art & Pavés S.à r.l.	97156	Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS	97159
Assumption Finances S.A.	97156	MH5	97160
BPI VIII S.à r.l.	97162	Miolux S.à r.l.	97159
Consorts Winandy S.à r.l.	97159	Optimus Edition S.à r.l.	97198
Construction Investments S.à r.l.	97159	Patron Generator S.à r.l.	97196
CStone 1 (Lux) S.à r.l.	97158	Pevia Private Equity S.A.	97154
Cynthia Infrastructures S.A.	97157	Pierre & Nature Luxembourg	97155
Efficiency Alternative Fund SICAV-FIS	97200	Product Consult S.A.	97161
Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PART- NER S.à r.l.	97155	Pure Capital S.A.	97200
Flatinvest S.A.	97157	Riward S.à r.l.	97154
FS Global Credit Opportunities (Luxembourg) S.à r.l.	97154	RREI Biscayne S.à r.l.	97158
GO Furniture	97154	RREI Laradi S.à r.l.	97161
Gramako S.à r.l.	97156	Skybreak Holding S.à r.l.	97155
Guerine S.A.	97154	SWM HoldCo 1	97176
Healthcare Promise S.C.A. SICAV - SIF	97155	Theed Coiffure S.à r.l.	97200
Highland VIII - Lux (1) S.à r.l.	97158	TMC Building Control S.à r.l.	97162
Inter Ikea Finance S.A.	97161	TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l.	97158

Pevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 137.977.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015087443/9.
(150099820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

GO Furniture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9738 Eselborn, 22, An Decker.
R.C.S. Luxembourg B 152.069.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 15 juin 2015.
Référence de publication: 2015089592/10.
(150102519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Guerine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 162.119.

—
Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015089597/10.
(150102526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Riward S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 194.133.

—
Les statuts coordonnés au 18 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015087465/11.
(150099839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

FS Global Credit Opportunities (Luxembourg) S.à:r:l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 192.803.

—
EXTRAIT

La société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Jason Young, gérant A de la Société, au 201 Rouse Boulevard, Philadelphie, Pennsylvanie, 19112, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089576/14.
(150102034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087148/9.

(150099376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Alifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 138.502.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015089362/10.

(150102292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pierre & Nature Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089826/10.

(150102521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Healthcare Promise S.C.A. SICAV - SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.710.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eurobank Private Bank Luxembourg S.A.
Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2015094375/12.

(150104368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Skybreak Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 165.137.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Skybreak Holding S.à r.l.
J. Griffin / M. Doherty
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015089869/13.

(150102213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Art & Pavés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4149 Schifflange, 70, rue Romain Fandel.
R.C.S. Luxembourg B 108.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015091793/9.

(150102865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Assumption Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 124.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assumption Finances S.A.

Référence de publication: 2015091797/10.

(150103381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Alphastar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015091775/10.

(150103109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Gramako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.874.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 juin 2015

En date du 9 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Christian REYNTJENS de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de révoquer Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Andrew REID, né le 16 mai 1972 à Glasgow, Royaume-Uni, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Andrew REID, gérant A
- Monsieur Christophe AURAND, gérant A
- Monsieur John J. FOSINA, gérant A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant B
- Madame Sonia BALDAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

GRAMAKO S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015094371/25.

(150104616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Cynthia Infrastructures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 193.418.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015094224/14.

(150104140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Kedi 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 165.614.

EXTRAIT

Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Bouake (République de Côte D'Ivoire), avec adresse professionnelle au 68, Pall Mall, 3rd Floor, GB SW1Y 5ES, Londres, Royaume-Uni a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet au 12 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2015087294/16.

(150099148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Flatinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 97.025.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 4 juin 2015

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2015 que:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé de nommer aux fonctions d'administrateurs et de réélire les personnes suivantes:

- Maître Bernard FELTEN, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Frédéric COLLOT, directeur financier, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Olivier LECLIPTEUR, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée décide d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société à responsabilité limitée CD- Services S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 50564, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg.

Référence de publication: 2015089561/24.

(150102880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

TouchWind Hanseatic 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 173.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087575/10.

(150099269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

RREI Biscayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.507.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015087482/11.

(150099280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CStone 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.641.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} juin 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Phillip John Williams en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015;
- de nommer Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Les États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015094222/16.

(150104675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Highland VIII - Lux (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 252.667,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.174.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 4 juin 2015 que:

1. La démission de Madame Corine CHATY, en tant que gérant de classe B de la Société, a été acceptée avec effet au 30 avril 2015;
2. A été nommée en tant que gérant de classe B de la Société, avec effet au 30 avril 2015 et ce pour une durée indéterminée:
 - Madame Marina KERNEUR, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015087222/17.

(150099571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Miolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 11.
R.C.S. Luxembourg B 148.387.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089033/9.
(150101389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

**Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015089047/11.
(150101623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Consorts Winandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 11, rue Kalchesbruck.
R.C.S. Luxembourg B 181.981.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSORTS WINANDY S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015094217/12.
(150104387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Construction Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.385.499,90.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 87.926.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 juin 2015

En date du 11 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:
- d'accepter la démission de M. Vladimir Mornard en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 11 juin 2015.
- de nommer M. David Burgos, né le 21 Septembre 1978 à Zaragoza (Espagne) demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 11 juin 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- M. David Burgos
- M. José Gomis Cañete
- M. Luis Delso Heras

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Salvatore Rosato
Mandataire

Référence de publication: 2015094218/22.
(150104743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Louisiane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.626.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089002/9.
(150101467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

MH5, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.640.900,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MH5

Un mandataire

Référence de publication: 2015089057/11.
(150101377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Agrinergia, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 163.739.

Société anonyme constituée le 29 septembre 2011, enregistrée auprès du RCSL le 30 septembre 2011. LAC/2011/43156
et dont la publication est parue dans le Mémorial C-N°2804 le 17 novembre 2011.

Les comptes annuels de 2014 ont été clôturés au 31 décembre 2014 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2015091725/14.
(150104047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Lux Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 10.770.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mai 2015

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration informe que l'adresse de PACBO EUROPE, Administrateur et Conseil Sàrl, Administrateur à changé également:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, représentée par Patrice CROCHET, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015089009/20.
(150101260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Product Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087448/9.

(150099182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

RREI Laradi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04 juin 2015.

Pour statuts conformes

Référence de publication: 2015087486/11.

(150099278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

2206 Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2335 Luxembourg, 33, rue NS Pierret.

R.C.S. Luxembourg B 106.266.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'administrateur unique de la société 2206 PARTICIPATIONS S.A. en date du 29 mai 2015 que:

Le siège social de la société a été transféré à L-2335 Luxembourg, 33, rue NS Pierret (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015089283/12.

(150101846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Inter Ikea Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 11.539.

- Constituée en date du 05 novembre 1973 suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 14 du 23 janvier 1974;

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 23 décembre 2010 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 740 du 16 avril 2011.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 18 mars 2015:

- que Monsieur Carlo JANSEN, de nationalité belge, ayant son domicile B-3070 Kortenberg, Achterenbergsstraat 45, né le 13 juin 1964 à Eindhoven (les Pays-Bas), a été élu et assumera les fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société du 18 mars 2015 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2016;

- que Carlo JANSEN pourra engager la Société et la représenter envers les tiers avec sa signature jointe à deux, signant ensemble avec un des administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 mai 2015.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2015087248/22.

(150099856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

TMC Building Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 17, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 91.635.

EXTRAIT

Par les présentes, je vous informe, pour autant que de besoin de ma démission, avec effet au 15 mai 2015, de mon mandat de gérant de la Société référencée ci-dessus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Tom HANSEN.

Référence de publication: 2015089941/12.

(150102957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

BPI VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.201.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 3 juin 2015, que les associés de la Société Baupost Limited Partnership 1983 A-1 (112.875 parts sociales), Baupost Limited Partnership 1983 B-1 (47.625 parts sociales), Baupost Limited Partnership 1983 C-1 (259.750 parts sociales), Baupost Value Partners, L.P. - I (68.750 parts sociales), Baupost Value Partners, L.P. - II (86.750 parts sociales), Baupost Value Partners, L.P. - III (33.875 parts sociales), Baupost Value Partners, L.P. - IV (505.750 parts sociales), HB Institutional Limited Partnership (69.875 parts sociales), PB Institutional Limited Partnership (38.875 parts sociales) et YB Institutional Limited Partnership (25.875 parts sociales) ont transféré la totalité des 1.250.000 parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- 114.750 parts sociales à Baupost Private Investments A-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318552;

- 45.250 parts sociales à Baupost Private Investments B-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318553;

- 255.875 parts sociales à Baupost Private Investments C-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318558;

- 69.750 parts sociales à BVP-I Cayman XI Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283769;

- 88.000 parts sociales à Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C., une limited liability company, constituée et régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4318578;

- 34.750 parts sociales à BVP-III Cayman XI Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-283770;

- 505.875 parts sociales à BVP-IV Cayman IX Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro MC-266748;

- 70.500 parts sociales à HB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105376;

- 39.000 parts sociales à PB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105372;

- 26.250 parts sociales à YB Cayman Limited, une company limited by shares, constituée et régie selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à l'adresse suivante: Ugland House, South Church Street, KY1-1104 Grand Cayman, îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro CR-105375.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Baupost Private Investments A-3, L.L.C.	114.750 parts sociales
- Baupost Private Investments B-3, L.L.C.	45.250 parts sociales
- Baupost Private Investments C-3, L.L.C.	255.875 parts sociales
- BVP-I Cayman XI Limited	69.750 parts sociales
- Baupost Private Investments BVII-3, L.L.C.	88.000 parts sociales
- BVP-III Cayman XI Limited	34.750 parts sociales
- BVP-IV Cayman IX Limited	505.875 parts sociales
- HB Cayman Limited	70.500 parts sociales
- PB Cayman Limited	39.000 parts sociales
- YB Cayman Limited	26.250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

BPI VIII S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015087816/64.

(150100066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

8A Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 197.576.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of June.

Before Maître Jacques CASTEL, notary, residing in Grevenmacher (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

INDICEVERDE UNIPessoal LDA a private limited company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Rua General Norton de Matos, n°58, 4050 424 Oporto, Portugal, registered with the trade registry of Porto under number 510106293

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on June 3, 2015.

The said proxy, after signature “ne varietur” by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it,

The appearer, represented as said before, announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving there from or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of “8A Capital S.à r.l.” a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

INDICEVERDE UNIPessoal LDA prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour de juin.

Par-devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

INDICEVERDE UNIPessoal LDA, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois Portugal, ayant son siège social à Rua General Norton de Matos, n°58, 4050 424 Oporto, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Porto sous le numéro 510106293

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, en date du 3 juin 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec celui-ci,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «8A Capital S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.-(un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg

de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

INDICEVERDE UNIPessoal LDA, prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jacques CASTEL.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 juin 2015. Relation: GAC/2015/4845. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015089287/263.

(150101451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

7Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.575.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifth day of the month of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "FINEX.LU SA. SOPARFI", established and having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 144705,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "7capital Holding S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.2 The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.3 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

2.4 Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with

the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

3.2 This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

3.3 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

3.4 The Company may also use its funds to acquire, own, develop, operate, licence, commercialise, distribute, and invest in tangible and intangible property and assets including but not limited to intellectual property, software designs and applications, software patents, and real estate, either directly or indirectly, in Luxembourg or abroad, and to administer, develop and manage such investments, holdings, assets and interests.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, lease, hire, rent and manage any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.6 The Company may license the use and/or the right to exploit any patents, licenses, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever which it holds from time to time.

3.7 The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

3.8 The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, acquire real estate property through civil law companies and other assets of all kinds;

3.9 In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

3.10 Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license without having obtained the relevant approval and/or licence.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units in registered form with a par value of one Euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1 Each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's corporate units are indivisible, since only one owner is admitted per corporate unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Corporate units are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of corporate units to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the corporate capital.

A corporate unit transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the corporate capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the corporate capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Corporate Unit holder s before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Corporate unit holder s.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the corporate units held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) corporate units have been subscribed by the sole shareholder, the company "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five

hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1 The registered office is established in L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Mr. Stefano PARLANTI, companies' director, born in Pontedera (Pisa) (Italy), on April 29, 1968, residing in I-56020 Montopoli in val d'Arno (PI), has been appointed as manager of the Company for an undetermined period.
3. In accordance with article 10 of the Articles, the Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of the manager.
4. The private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Artemis Audit & Advisory", established and having its registered office at L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 166716, is appointed auditor of the Company.
5. The mandate of the auditor expires at the annual general meeting of 2015.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "FINEX.LU S.A. SOPARFI", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144705,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "7capital Holding S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance

2.2 Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

3.3 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

3.4 La Société peut aussi utiliser ses fonds pour de posséder, développer, breveter, donner licence, exploiter, distribuer, et d'investir dans les biens corporels et incorporels et des actifs, y compris mais non limité à la propriété intellectuelle, la conception de logiciels et d'applications, les brevets des logiciels, et dans l'immobilier, soit directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, et à administrer, développer et gérer de tels investissements, les avoirs, les actifs et les intérêts.

3.5 La Société peut acheter, vendre, échanger, louer, et gérer les brevets, licences, marques déposées ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit que la Société détient de temps à autre.

3.6 La Société peut autoriser l'utilisation et / ou le droit d'exploiter des brevets, des licences, marques déposées ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit qu'elle détient de temps à autre.

3.7 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

3.8 La Société pourra aussi, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, acquérir des biens immobiliers à travers des sociétés civiles et des actifs de toutes autres natures.

3.9 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

3.10 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "FINEX.LU S.A. SOPARFI", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
2. Monsieur Stefano PARLANTI, directeur de sociétés, né à Pontedera (Pisa) (Italie), le 29 Avril 1968, demeurant à I-56020 Montopoli in Val d'Arno (PI), via Muscianello n. 5, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.
4. La société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg "Artemis Audit & Advisory", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166716, est nommée auditeur de la Société.
5. Le mandat de l'auditeur expire à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juin 2015. 2LAC/2015/12774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015089286/451.

(150101882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

SWM HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 182.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015087554/11.

(150099615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Maracas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.
R.C.S. Luxembourg B 197.514.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Vincent BRUGNONI, gérant de société, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.

Lequel comparant est ici représenté par Monsieur Max FUNCK, employé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 20 mai 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de MARACAS S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Vincent BRUGNONI, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Évaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent BRUGNONI, gérant de société, né à Thionville (France), le 26 décembre 1983, demeurant à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, rue de Belvaux.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M, FUNCK, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 juin 2015. Relation: GAC/2015/4561. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015088206/117.

(150100249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Ions Pharmaceutical S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.001.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 194.956.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of April,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Ions Pharmaceutical S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 194.956 and having a share capital of one million four hundred forty-six thousand United States dollars (USD 1,446,000.-) (the Company).

The Company has been incorporated on February 17, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 April 2015 under number 979.

The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on March 25, 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. Ionics Pharmaceutical S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-two thousand four hundred United States dollars (USD 122,400.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 194.910 (Ionics),

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 13, 2015; and

2. Life Plus, LLC, a limited liability company having its registered office at 119 West Main Street, PO Box 303, Sterling, Kansas 67579, United States of America (Life Plus and, together with Ionics, the Shareholders),

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on April 13, 2015.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Creation of three (3) different classes of shares, namely the Common Shares, the Series A Preferred Shares and the Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company to be restated pursuant to item eighth (8) of this agenda.

3. Re-designation of (i) the twenty thousand (20,000) existing shares of the Company held by Ionics into twenty thousand (20,000) Common Shares and (ii) the one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) existing shares of the Company held by Life Plus into one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company to be restated pursuant to item eighth (8) of this agenda.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million five hundred fifty-five thousand United States dollars (USD 11,555,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred forty-six thousand United States dollars (USD 1,446,000.-), represented by twenty thousand (20,000) Common Shares with no par value as well as one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares with no par value, to thirteen million one thousand United States dollars (USD 13,001,000.-) by way of the issue of eighty thousand (80,000) Common Shares and eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company to be restated pursuant to item eighth (8) of this agenda.

5. Subscriptions to and payments of the increase of the share capital as described in item four (4) above by contributions in cash.

6. Acknowledgement that the share capital of the Company is set at thirteen million one thousand United States dollars (USD 13,001,000.-) subsequently to the share capital increase adopted under item 4. represented by one hundred thousand (100,000) Common Shares, one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares and eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value.

7. Subsequent amendment to article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under items one (1) to and including item four (4) above.

8. Amendment to articles 1, 6, 7, 8, 12, 13, 17, 22, 23 and 24 of the Articles and subsequent restatement of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

9. Acknowledgment of the resignation of Mr. Jason H. West as current category A manager as well as of Mr. Philippe Toussaint as current category B manager and, to the extent required, confirmation of the appointment of Dr. Gene H. Zaid as category A manager of the Company and Mr. Xavier Soulard as category B manager of the Company for an unlimited period of time.

10. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes.

11. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Shareholders unanimously resolve to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Shareholders resolve to create three (3) different classes of shares, namely the Common Shares, the Series A Preferred Shares and the Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company to be restated pursuant to the eighth resolution below.

Third Resolution:

The Shareholder resolve to re-designate (i) the twenty thousand (20,000) existing shares of the Company held by Ionics into twenty thousand (20,000) Common Shares and (ii) the one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) existing shares of the Company held by Life Plus into one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as the rights and obligations as set out in the Articles of the Company to be restated pursuant to the eighth resolution below.

Fourth Resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million five hundred fifty-five thousand United States dollars (USD 11,555,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million four hundred forty-six thousand United States dollars (USD 1,446,000.-), represented by twenty thousand (20,000) Common Shares with no par value as well as one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares with no par value, to thirteen million one thousand United States dollars (USD 13,001,000.-) by way of the issue of eighty thousand (80,000) Common Shares and eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value as well as such rights and obligations as set forth in the amended and restated Articles adopted under the eighth resolution below.

Fifth Resolution:

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payments of the capital increase as follows:

Interventions - Subscriptions - Payments

1) Ionics, represented as above mentioned, hereby declares that it subscribes to seventy-five thousand (75,000) Common Shares and eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares and fully pays up such shares by a contribution in cash in the aggregate amount of eleven million five hundred fifty thousand United States dollars (USD 11,550,000.-) to be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

2) Life Plus, represented as above mentioned, hereby declares that it subscribes to five thousand (5,000) Common Shares and fully pays up such new shares by a payment in cash in the aggregate amount of five thousand United States dollars (USD 5,000.-) to be fully allocated to the nominal share capital account of the Company.

The Shareholders hereby expressly approve and agree the subscriptions and payments as set out above.

The aggregate amount of eleven million five hundred fifty-five thousand United States dollars (USD 11,555,000.-) was thus at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

Sixth Resolution:

The Shareholders acknowledge that the share capital of the Company is set at thirteen million one thousand United States dollars (USD 13,001,000.-) subsequently to the share capital increase adopted under the fourth resolution above represented by one hundred thousand (100,000) Common Shares, one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares and eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares, each share of each class of shares having no par value allocated as follows:

Shareholders	Number of Shares
Ionics	ninety-five thousand (95,000) Common Shares eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares
Life Plus	five thousand (5,000) Common Shares one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares
Total	<hr style="width: 50%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> one hundred thousand (100,000) Common Shares one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000)

Seventh Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes and resolve that such article shall have the wording as per article six (6) of the amended and restated Articles adopted under the eighth resolution below.

Eighth resolution:

The Shareholders resolve to amend articles 1, 6, 7, 8, 12, 13, 17, 22, 23 and 24 of the Articles and subsequently to restate the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles.

The amended and restated Articles shall henceforth read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. In the interpretation of these articles of association unless the context otherwise indicates, the following terms shall have the following meanings:

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if several Managers have been appointed.
Business Day	means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually open for business in Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Common Shares	means the common shares with no par value in the share capital of the Company and Common Share means any of them.
Company	means Ions Pharmaceutical S.à r.l.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.

Law	means the company law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Series A Preferred Shares	means the series A preferred shares with no par value in the share capital of the Company and Series A Preferred Share means any of them.
Series B Preferred Shares	means the series B preferred shares with no par value in the share capital of the Company and Series B Preferred Share means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders Agreement	means any shareholders agreement that may from time to time be entered into between the Company and its Shareholders.
Shareholders Circular Resolutions	shall have the meaning ascribed to such term in article 10.
Shares	means the Common Shares, Series A Preferred Shares and Series B Preferred Shares in registered form in the share capital of the Company with no par value and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the sole person registered in the register of shareholders of the Company, in application of article 185 of the Law, as the only holder of the Shares from time to time.
Transfer	means any sale, exchange, gift, bequest, pledge, hypothecation, encumbrance, descent or distribution pursuant to any intestacy laws or other operation of law, or any other direct or indirect disposition of Shares which would change the legal or beneficial ownership thereof, including, without limitation, a transaction that creates any form of joint or common ownership in the Shares between a Shareholder and one or more Persons (whether or not that other Person is the spouse of the Shareholder). The Shareholder who Transfers Shares shall be referred to as a “Transferor” and the Person who receives Shares from the Transferor shall be referred to as a “Transferee”.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is “Ions Pharmaceutical S.à r.l.”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the present Articles, the Law and the relevant legislation.

The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one (1) Shareholder.

Art. 3. Corporate Objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting. Within the boundaries of the municipality of Luxembourg, the registered office may be transferred by a resolution of the Board or, in the case of a sole Manager, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board or, as the case may be, the Sole Manager, determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Share Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirteen million one thousand United States dollars (USD 13,001,000.-), represented by (i) one hundred thousand (100,000) Common Shares with no par value, (ii) one million four hundred twenty-six thousand (1,426,000) Series A Preferred Shares with no par value and (iii) eleven million four hundred seventy-five thousand (11,475,000) Series B Preferred Shares with no par value.

The Company's subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of the Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer/subscriptions of Shares and the dates of such transfers/subscriptions as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) holder per Share. In case a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Subject to the terms and conditions of any Shareholders Agreement, the Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares be immediately cancelled and the subscribed share capital of the Company reduced accordingly.

Art. 8. Transfer of Shares. Except if otherwise provided by these Articles or by any Shareholders Agreement, Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, these Articles or by any Shareholders Agreement, the Transfer of Shares to third parties is subject to the prior consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital. The Transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors to the exception, however, of any Transfer of Shares to heirs compulsorily entitled to a portion of the estate, to the surviving spouse or to other legal heirs.

The Transfer of the Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of Transfer to be dated and executed by the Transferor and the Transferee or by the persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of Transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the Transferor and the Transferee satisfactory to the Company.

Without prejudice to the provisions of these Articles and except if otherwise provided by any Shareholders Agreement, no Shareholder will, without the prior written consent of the Board, transfer any Share in the Company.

Art. 9. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one (1) Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 10. Annual General Meeting - Other General Meetings. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held, in accordance with the Law, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the second Tuesday of June of each year at 4:30 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above, the annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a General Meeting or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of Shareholders is less than or equal to twenty-five (25).

Where resolution(s) is/are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

Art. 11. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The Shareholders shall be convened to the General Meetings or consulted in writing at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital.

Written convening notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) calendar days in advance of the date of the General Meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting.

If all the Shareholders are present and/or represented at a General Meeting and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior written convening notice.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half (1/2) of the Company's subscribed share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letters to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed share capital represented.

The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's subscribed share capital.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share is entitled to one (1) vote at General Meetings.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by up to two (2) Manager(s) who need not be Shareholders.

The Manager(s) shall be appointed by the General Meeting provided that (i) one (1) member of the Board shall be appointed and classified as category A Manager and (ii) one (1) member of the Board shall be appointed and classified as category B Manager, in accordance with the terms and conditions of any Shareholders Agreement. The General Meeting shall also determine their remuneration and the term of their office. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting but always in accordance with the terms and conditions of any Shareholders Agreement.

An increase in the number of Managers and the appointment of additional Managers shall be unanimously approved by the General Meeting.

If several Managers are appointed, they shall constitute the Board.

Where the Company is managed by a Board, each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board shall appoint a Chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside

at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Managers present and/or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by one (1) Manager at the place indicated in the convening notice of the meeting.

Written convening notice of any meeting of the Board shall be given to all the Managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written convening notice is required if all the Managers are present and/or represented during the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written convening notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each Manager. Separate written convening notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Manager as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present and/or represented and at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his or her colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and the Law. Decisions are taken by the majority of the Managers present and/or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) all Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such written resolution shall consist of one or several documents containing the resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each Manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 13 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager. The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by written minutes kept at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or all the Managers present at such meeting. The minutes of the resolutions taken by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers or the Sole Manager (as the case may be).

Art. 15. Powers of the Board. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Manager or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative shall act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorized to appoint a person, either Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager or as the case may be, (ii) the sole signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board or the Sole Manager, but only within the limits of such power.

Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 16 above.

Art. 18. Liability of the Manager(s). The Manager(s) do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 19. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The Shareholders shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

Art. 20. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on January first (1st) and ends on December thirty-first (31st) of each year.

Art. 21. Annual Accounts. Every year as of the accounting year's end, the Board or, as the case may be, the Sole Manager will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 22. Distributions. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth (1/10).

The annual General Meeting shall determine the allocation of the remainder of the annual net profits and may decide to pay dividends from time to time as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy as well as within the limits of the Law and always in compliance with the terms and conditions of any Shareholders Agreement.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board or, as the case may be, the Sole Manager;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the Board or, as the case may be, the Sole Manager, that items (i) and (ii) above have been satisfied;
- (iv) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders or the Board, or as the case may be, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Art. 23. Dissolution. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or several Shareholders.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment to the Articles, as prescribed in article 11 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The surplus, after realization of the assets and the payment of the liabilities, shall be distributed among the Shareholders in accordance and compliance with the terms and conditions of any Shareholders Agreement.

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any Shareholders Agreement entered into by the Shareholders from time to time. In case of discrepancy between these Articles and any Shareholders Agreement entered into by the Shareholders from time to time, the Shareholders Agreement shall prevail.

Ninth Resolution:

The Shareholders acknowledge the resignation of Mr. Jason H. West as current category A manager as well as of Mr. Philippe Toussaint as current category B manager and, to the extent required, confirm the appointment of Dr. Gene H. Zaid as category A manager and Mr. Xavier Soulard as category B manager for an unlimited period.

To the extent legally possible, the Shareholders further resolve to grant discharge to the resigning managers for the performance of their duties.

As a consequence of the above, the board of managers of the Company will henceforth be composed as follows:

- Dr. Gene H. Zaid, category A manager; and
- Mr. Xavier Soulard, category B manager.

Tenth Resolution:

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois d'avril,
par-devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Ions Pharmaceutical S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 194.956 et ayant un capital social d'un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-) (la Société).

La Société a été constituée le 17 février 2015 suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 avril 2015 sous le numéro 979.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mars 2015 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Ionics Pharmaceutical S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-deux mille quatre cents dollars des Etats-Unis (USD 122.400,-) et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 194.910 (Ionics),

ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 avril 2015; et

2. Life Plus LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) ayant son siège social au 119 West Main Street, PO Box 303, Sterling, Kansas 67579, Etats-Unis d'Amérique (Life Plus et, ensemble avec Ionics, les Associés),
ici représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 avril 2015.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Création de trois (3) différentes classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles de Série A et les Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de

parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société devant être refondus en vertu du point huit (8) du présent ordre du jour.

3. Requalification des (i) vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société détenues par Ionics en vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires et (ii) un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) parts sociales existantes de la Société détenues par Life Plus en un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts devant être refondus en vertu du point huit (8) du présent ordre du jour.

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions cinq cent cinquante-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 11.555.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-), représenté par vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale ainsi que par un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A sans valeur nominale, à treize millions mille dollars des Etats-Unis (USD 13.001.000,-) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires et onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts devant être refondus en vertu du point huit (8) du présent ordre du jour.

5. Souscriptions à et libérations de l'augmentation de capital social telle que décrite au point quatre (4) ci-dessus par des apports en numéraire.

6. Prise d'acte que le capital social de la Société est fixé à treize millions mille dollars des Etats-Unis (USD 13.001.000,-) suite à l'augmentation du capital social de la Société adoptée au point 4. ci-dessus représenté par cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires, un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A et onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

7. Modification subséquente de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les changements adoptés aux points un (1) à quatre (4) (inclus) ci-dessus.

8. Modification des articles 1, 6, 7, 8, 12, 13, 17, 22, 23 et 24 des Statuts et, par conséquent, refonte intégrale et renumérotation des Statuts, et le cas échéant, insertion ou modification de titres dans les Statuts.

9. Prise d'acte de la démission de M. Jason H. West en tant que gérant de catégorie A actuel et de M. Philippe Toussaint en tant que gérant de catégorie B actuel et, pour autant que de besoin, confirmation de la nomination de Dr. Gene H. Zaid en tant que gérant de catégorie A de la Société et M. Xavier Soulard en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

10. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des associés de la Société des changements indiqués ci-dessus.

11. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les Associés décident à l'unanimité de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

Les Associés décident de créer trois (3) différentes classes de parts sociales, à savoir les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles de Série A et les Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société devant être refondus en vertu de la huitième résolution ci-dessus.

Troisième résolution:

Les Associés décident de requalifier les (i) vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société détenues par Ionics en vingt mille (20.000) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale et (ii) un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) parts sociales existantes de la Société détenues par Life Plus en un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts devant être refondus en vertu de la huitième résolution ci-dessus.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions cinq cent cinquante-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 11.555.000,-) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million quatre cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis (USD 1.446.000,-), représenté par vingt mille

(20.000) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale ainsi que par un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A sans valeur nominale, à treize millions mille dollars des Etats-Unis (USD 13.001.000,-) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires et onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts devant être refondus en vertu de la huitième résolution ci-dessous.

Cinquième résolution:

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que les libérations intégrales de l'augmentation du capital social comme suit:

Interventions - Souscriptions - Libérations

1) Ionics, représentée tel que décrit ci-avant, déclare par la présente souscrire à soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales Ordinaires et à onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B et libère intégralement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total d'onze millions cinq cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 11.550.000,-) devant être entièrement alloué au compte capital social nominal de la Société.

2) Life Plus, représentée tel que décrit ci-avant, déclare par la présente souscrire à cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires et libère intégralement lesdites parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 5.000,-) devant être entièrement alloué au compte capital social nominal de la Société.

Les Associés approuvent et acceptent expressément les souscriptions et paiements comme indiqué ci-dessus.

Le montant total d'onze millions cinq cent cinquante-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 11.555.000,-) était ainsi à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

Sixième Résolution:

Les Associés prennent acte que le capital social de la Société est fixé à treize millions mille dollars des Etats-Unis (USD 13.001.000,-) suite à l'augmentation du capital social de la Société adoptée à la quatrième résolution ci-dessus représenté par cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires, un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A et onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B, chaque part sociale de chacune des classes de parts sociales n'ayant pas de valeur nominale allouées comme suit:

Associés	Nombre de Parts Sociales
Ionics	quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales Ordinaires onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B
Life Plus	cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A
Total	<hr/> cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B

Septième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et décident que ledit article aura désormais la formulation prévue à l'article six (6) des Statuts refondus et modifiés adoptés à la huitième résolution ci-dessous.

Huitième Résolution:

Les Associés décident de modifier les articles 1, 6, 7, 8, 12, 13, 17, 22, 23 et 24 des Statuts et, par conséquent, de refondre et numéroter les Statuts, et le cas échéant, insérer ou modifier les titres dans les Statuts.

Les Statuts modifiés et refondus auront désormais la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions. Pour ce qui est de l'interprétation de ces statuts, à moins que le contexte ne l'indique de manière différente, les termes suivants auront les significations suivantes:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes nommées dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.

Associé Unique	signifie la personne unique nommée dans le registre des associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Cession	signifie toute vente, échange, don, legs, gage, hypothèque, charge, descendance ou distribution en vertu de toutes lois sur les successions ou de toute autre opération de la loi, ou toute autre disposition directe ou indirecte de Parts Sociales qui modifierait la détention économique ou juridique de celles-ci, y compris, sans limitation, une transaction créant toute forme de détention conjointe des Parts Sociales entre un Associé et une ou plusieurs Personnes (que cette autre Personne soit ou non le conjoint de l'Associé). L'Associé qui Cède des Parts Sociales sera désigné un «Cédant» et la Personne qui reçoit les Parts Sociales du Cédant sera désignée un «Cessionnaire».
Conseil Gérants	signifie l'organe de gérance de la Société, si plusieurs Gérants ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques commerciales sont normalement ouvertes au public au Luxembourg.
Loi	signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Pacte d'Associés	signifie tout pacte d'associés qui peut être conclu de temps à autre entre la Société et ses Associés.
Parts Sociales	signifie les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Préférentielles de Série A et les Parts Sociales Préférentielles de Série B nominatives dans le capital social de la Société sans valeur nominale et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Ordinaires	signifie les parts sociales ordinaires sans valeur nominale dans le capital social de la Société et Part Sociale Ordinaire signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Préférentielles de Série A	signifie les parts sociales préférentielles de série A sans valeur nominale dans le capital social de la Société et Part Sociale Préférentielle de Série A signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Parts Sociales Préférentielles de Série B	signifie les parts sociales préférentielles de série B sans valeur nominale dans le capital social de la Société et Part Sociale Préférentielle de Série B signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Circulaires des Associés	aura la signification donnée à ce terme à l'article 10.
Société	signifie Ions Pharmaceutical S.à r.l.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «Ions Pharmaceutical S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts, la Loi et la législation applicable.

La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un (1) seul Associé.

Art. 3. Objet Social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son

propre bénéficiaire et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est formée pour une période indéterminée.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans les limites de la commune de Luxembourg, le siège social peut être transféré par une résolution du Conseil ou, dans le cas d'un Gérant unique, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il jugera appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions mille Dollars des Etats-Unis (USD 13.001.000,-), représenté par (i) cent mille (100.000) Parts Sociales Ordinaires sans valeur nominale, (ii) un million quatre cent vingt-six mille (1.426.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A sans valeur nominale et (iii) onze millions quatre cent soixante-quinze mille (11.475.000) Parts Sociales Préférentielles de Série B sans valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.

Art. 7. Parts Sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Sous réserve des termes et conditions de tout Pacte d'Associés, la Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société correspondante.

Art. 8. Cessions de Parts Sociales. A moins que les présents Statuts ou tout Pacte d'Associés ne le prévoient autrement, la cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la loi, les présents Statuts ou tout Pacte d'Associés ne le prévoient autrement, la Cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La Cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants, à l'exception, toutefois, de toute Cession de Parts Sociales aux héritiers ayant obligatoirement droit à une partie du patrimoine, au conjoint survivant ou à d'autres héritiers légaux.

La Cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la Cession inscrite au registre des Associés, cette déclaration de Cession devant être datée et signée par le Cédant et le Cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de Cession d'autres instruments de cession prouvant les consentements du Cédant et du Cessionnaire, et jugés suffisants par la Société.

Sans préjudice des dispositions des présents Statuts et à moins qu'un Pacte d'Associés ne le prévoit autrement, aucun Associé ne pourra céder une quelconque Part Sociale dans la Société sans l'autorisation écrite préalable du Conseil.

Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) Associé, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. Si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la Loi à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale, le deuxième mardi de juin de chaque année à 16h30 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les résolutions des Associés seront prises par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

Lorsque la (les) résolution(s) doit/doivent être prise(s) par le biais de Résolutions Circulaires des Associés, chaque Associé recevra un projet de la (des) résolution(s) à passer, et signera la (les) résolution(s). Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés seront valides et engageront la Société comme si elles avaient été prises pendant une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Art. 11. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes le cas échéant ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Les avis de convocation pour toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés par lettre recommandée à leur domicile dont il est fait mention dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Si tous les Associés sont présents et/ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Associé ou non.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales seront prises par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Associé dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un maximum de deux (2) Gérants, Associés ou non.

Le(s) Gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale à condition que (i) un (1) membre du Conseil soit nommé et qualifié en tant que Gérant de catégorie A et (ii) un (1) membre du Conseil soit nommé et qualifié en tant que Gérant de

catégorie B, conformément aux termes et conditions de tout Pacte d'Associés. L'Assemblée Générale détermine également leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale mais toujours conformément aux termes et conditions de tout Pacte d'Associés.

Une augmentation du nombre de Gérants et la nomination de Gérants supplémentaires devront approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Si plusieurs Gérants sont nommés, ceux-ci constitueront le Conseil.

Si la Société est administrée par un Conseil, chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B.

Art. 13. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, des résolutions passées en Assemblée Générale ou des résolutions passées par l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants nommeront un autre Président pro tempore qui présidera la réunion en question par un vote à la majorité simple des Gérants présents et/ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par un (1) Gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents et/ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Gérant donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement prise par le Conseil.

Tout Gérant peut se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée et au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B est présent et/ou représenté. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition que deux (2) Gérants au moins soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication qui est autorisé par les Statuts ou par la Loi. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents et/ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement prise sans être approuvée par au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil qui se tient par le biais de tels moyens de communication sera considérée comme s'étant tenue au Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une résolution du Conseil peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) par tous les Gérants. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

L'article 13 ne s'applique pas dans le cas où la Société est administrée par un Gérant Unique.

Art. 14. Procès-verbaux de réunions du Conseil et Procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion. Les procès-verbaux des résolutions prises par le Gérant Unique sont signés par le Gérant Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou le Gérant Unique (le cas échéant).

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de catégorie A et d'au moins un (1) Gérant de catégorie B, ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par le Gérant Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'article 16 ci-dessus.

Art. 18. Responsabilité du (des) Gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contractent, en raison de leur position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes. Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises agréé.

Les Associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 ci-dessus, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil d'un dixième (1/10).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi et toujours conformément aux termes et conditions de tout Pacte d'Associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent rembourser l'excédent à la Société.

Art. 23. Dissolution. La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera

procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, sera distribué aux Associés conformément aux termes et conditions de tout Pacte d'Associés.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi et, sous réserve de toute disposition d'ordre public de la loi applicable, tout Pacte d'Associés conclu par les Associés de temps à autre. En cas de divergences entre les présents Statuts et tout Pacte d'Associés conclu par les Associés de temps à autre, le Pacte d'Associés prévaudra.

Neuvième Résolution:

Les Associés décident de prendre acte de la démission de M. Jason H. West en tant que gérant de catégorie A actuel et de M. Philippe Toussaint en tant que gérant de catégorie B actuel et, pour autant que de besoin, confirment la nomination de Dr. Gene H. Zaid en tant que gérant de catégorie A de la Société et M. Xavier Soulard en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.

Dans les limites imposées par la loi, les Associés décident en outre de donner décharge aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé comme suit:

- Dr. Gene H. Zaid, gérant de catégorie A; et
- M. Xavier Soulard, gérant de catégorie B.

Dixième Résolution:

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des changements indiqués ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de six mille euros (EUR 6.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains en l'étude du notaire soussigné.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mai 2015. GAC/2015/3849. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088069/921.

(150100919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Luxembourg Finance House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.589.

—
EXTRAIT

En date du 11 juin 2015, le Conseil d'administration de Luxembourg Finance House SA a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à M. Alexander Villaverde Zweegers, demeurant à Hoeven 1, B-2275 Lille-Poederlee et de le nommer administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015092311/13.

(150103801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Patron Generator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.393,45.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.327.

In the year two thousand and fifteen, on the second of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l. a private limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B123.328, owner of 1,250,000 shares (the "Patron Shares")

And

Invesco Mortgage Recovery Fund II L.P., a limited partnership company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, and registered with the Delaware Register under number 5484270, owner of 227,193 shares (the "Invesco Shares"),

Both duly represented by Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of two power of attorneys given under private seal, which proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Patron Generator S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 123.327, incorporated by a deed of the Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, on December, 15th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 336 dated March 9th, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3875 dated December 15th, 2014.

The Shareholders, representing the entire capital, take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred twenty-one euros and fifty-two cents (EUR 1,621.52) in order to bring it from its present amount of fourteen thousand seven hundred seventy-one euros and ninety-three cents (EUR 14,771.93) represented by one million four hundred seventy-seven thousand one hundred and ninety-three (1,477,193) shares having a nominal value of one cent euro (EUR 0.01) each to the amount of sixteen thousand three hundred ninety-three euros and forty-five cents (EUR 16,393.45) by way of issuance of one hundred sixty-two thousand one hundred fifty-two (162,152) shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, having the same rights as the actual shares, together with a share premium amounting to two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-eight euros and forty-eight cents (EUR 248,378.48).

Subscription and Payment

The one hundred sixty-two thousand one hundred fifty-two (162,152) new shares of the Company have been subscribed by Invesco Mortgage Recovery Fund II L.P. as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000).

All the shares have been entirely paid-in, together with a share premium amounting to two hundred forty-eight thousand three hundred seventy-eight euros and forty-eight cents (EUR 248,378.48), so that the total amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at sixteen thousand three hundred ninety-three euros and forty-five cents (EUR 16,393.45) represented by (i) one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares held by Patron with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Patron Shares), and (ii) three hundred eighty-nine thousand three hundred forty-five (389,345) shares held by Invesco with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Invesco Shares and, together with the Patron Shares, the Shares).

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a German version and in case discrepancies between the English and the German, the English version will be binding

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

Patron Investments III S.à r.l., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete société à responsabilité limitée mit Sitz in 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.328, Inhaber von 1.250.000 Anteilen (die „Patron-Anteile“)

und

Invesco Mortgage Recovery Fund II L.P., eine nach dem Recht der Vereinigten Staaten von Amerika gegründete limited partnership mit Sitz in 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA, eingetragen im Handels -und Gesellschaftsregister von Delaware unter der Nummer 5484270, Besitzer von 227.193 Anteilen (die „Invesco-Anteile“)

hier rechtmäßig vertreten durch Frau Isabel DIAS, Angestellte, mit beruflicher Adresse in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg, kraft zweier persönlichen gesiegelten Vollmacht, welche „ne varietur“ gezeichnet der Urkunde beigegeben bleiben, um mit Ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen handeln in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter („die Gesellschafter“) der „Patron Generator S.à r.l.“, einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht mit Sitz in 6, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 123.327, gegründet am 15. Dezember 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, damals mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 9. März 2007 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 336 („die Gesellschaft“). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt gemäß einer Urkunde des Notar Maître Francis Kessler, Notar mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, am 7. November 2014 geändert, veröffentlicht am 15. Dezember 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 3875.

Die Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fassen folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen eine Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von eintausendsechshunderteinundzwanzig Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 1.621,52) von seiner derzeitigen Höhe von vierzehntausendsiebenhunderteinundsiebzig Euro und dreiundneunzig Cent (EUR 14.771,93), repräsentiert durch eine Million vierhundertsevenundsiebzigtausendeinhundertdreiundneunzig (1.477,193) Anteile im Nennwert von je einem Euro-Cent (0,01 Euro), auf den Betrag von sechzehntausenddreihundertdreiundneunzig Euro und fünfundvierzig Cent (EUR 16.393,45) durch Ausgabe von einhundertzweiundsechzigtausendeinhundertzweiundfünfzig (162.152) neuen Anteilen im Nennwert von je einem Euro-Cent (EUR 0,01), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bestehenden Anteile, zusammen mit einem Agio von zweihundertachtundvierzigtausenddreihundertachtundsiebzig Euro und achtundvierzig Cent (EUR 248.378,48).

Zeichnung und Zahlung

Die einhundertzweiundsechzigtausendeinhundertzweiundfünfzig (162,152) neuen Gesellschaftsanteile wurden von der vorgenannten Invesco Mortgage Recovery Fund II L.P. gezeichnet und durch eine Bareinlage in Höhe von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) vollständig eingezahlt.

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt, zusammen mit einem Agio von zweihundertachtundvierzigtausenddreihundertachtundsiebzig Euro und achtundvierzig Cent (EUR 248.378,48), so dass die Gesellschaft ab sofort über den Gesamtbetrag von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Änderung von Artikel 6 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital wird auf sechzehntausenddreihundertdreundneunzig Euro und fünfundvierzig Cent (EUR 16.393,45) festgelegt, repräsentiert durch (i) eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Anteile, die von Patron gehalten werden, mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0.01) (die Patron-Anteile) und (ii) dreihundertneunundachtzigtausenddreihundertfünfundvierzig (389.345) Anteile, die von Invesco gehalten werden, mit einem Nennwert von je einem Eurocent (EUR 0.01) (die Invesco-Anteile und gemeinsam mit den Patron-Anteilen die Anteile).“

Kostenvoranschlag

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, wurden auf ca. zweitausendeinhundert Euro (2.100,- EUR) veranschlagt.

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen auf Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung bindend ist.

Woraufhin die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokuments angegebenen, Datum errichtet wird.

Nach der Verlesung des Dokuments vor den Erschienenen, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Familienstand und Geschäftssitz bekannt sind, unterzeichneten diese Personen gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12627. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015088321/135.

(150100854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Optimus Edition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7519 Mersch, 8, rue Bouvart.

R.C.S. Luxembourg B 197.506.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Marc MECHTEL, imprimeur, né le 2 décembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-7519 Mersch, 8, rue Bouvart.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Optimus Edition S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Mersch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est:

- l'achat et la vente d'objets publicitaires, l'activité de marketing et toutes activités connexes ou annexes s'y rapportant;
- l'édition de brochures, livres et en général toutes formes de matériel d'impression;
- la conception, la création et la réalisation graphique dans le domaine de la communication visuelle et électronique;
- la participation, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou

autrement, de création, d'acquisition, de location, ainsi que la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Marc MECHTEL, prénommé et ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ EUR 970,-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prédésigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est appelés aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Marc MECHTEL, imprimeur, né le 2 décembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-7519 Mersch, 8, rue Bouvart;

2. La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

3. Le siège social de la société est fixé à L-7519 Mersch, 8, rue Bouvart.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous le notaire le présent acte.

Singé: Marc MECHTEL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 juin 2015. Relation GAC/2015/4698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015088279/92.

(150100109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pure Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.461.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087452/9.

(150099903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Theed Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 72B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 184.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015087588/11.

(150099835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Efficiency Alternative Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 195.877.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle en date du 20 mai 2015

En date du 20 mai 2015, l'Assemblée Générale Annuelle a décidé:

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EFFICIENCY ALTERNATIVE FUND

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015094245/16.

(150104390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.
